

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 20 janvier 2025

DATE DE LA CONVOCATION

10 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 6

Total votants : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 janvier 2025

L'an deux mil vingt cinq

Et le 20 janvier à 18h40

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVÉAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD-RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux).
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson).
Dimitri BRUNEAU a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr).
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord).
Mireille BIZERAY a donné pouvoir à Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire).
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :

Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson), Jean-Michel TURPIN (Thoury).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson) a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 041-011-2025

Objet : Cession de la parcelle AC n°255 située sur la ZA du Noyer Goujon à Montlivault au profit de la SASU SVDI TECH (ou toute société s'y substituant dans le cadre de cette transaction)

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS, Vice-président en charge du développement économique, indique que dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment pour l'exercice de son activité de revêtements de sols en résine pour l'industrie et le secteur agroalimentaire, Monsieur VIAL Max, gérant de la SASU SVDI TECH (RESINE CONCEPT), souhaite acquérir la parcelle cadastrée section AC n°255 d'une surface de 1 800 m² située sur la zone d'activités du Noyer Goujon à Montlivault.

Monsieur le Vice-président précise que l'ensemble des frais liés au raccordement aux différents réseaux (notamment eau potable, assainissement, télécommunications et électricité) seront à la charge de l'acquéreur. Monsieur le Vice-président précise aussi que la cession est conditionnée à la réalisation du projet immobilier sous deux ans. Une clause dans la cession précisera le retour du foncier sans démarrage des travaux sous deux ans.

Par ailleurs, le prix pratiqué actuellement sur cette zone d'activités est de 12 € HT le m². Ce montant a été confirmé par le Pôle d'Évaluation Domaniale dans un avis rendu le 30 décembre 2024.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, Monsieur le Vice-président demande aux membres du conseil de bien vouloir :

- Approuver la cession de la parcelle cadastrée section AC n°255 d'une surface de 1 800 m² située sur la Zone d'activités du Noyer Goujon à Montlivault au profit de la SASU SVDI TECH (ou toute société s'y substituant dans le cadre de cette transaction), moyennant le prix de 12 € HT le m² soit un total de 21 600 € HT, conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 30 décembre 2024 ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer les actes notariés nécessaires à cette cession ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

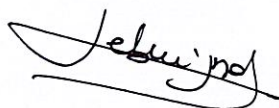
- **APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée section AC n°255 d'une surface de 1 800 m² située sur la Zone d'activités du Noyer Goujon à Montlivault au profit de la SASU SVDI TECH (ou toute société s'y substituant dans le cadre de cette transaction), moyennant le prix de 12 € HT le m² soit un total de 21 600 € HT, conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 30 décembre 2024 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer les actes notariés nécessaires à cette cession ainsi que toute pièce relative à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Joël DEBUIGNE



Le Président

Gilles CLEMENT

